



Comment déclarer mon pavillon ??

Par **stan77**, le **23/11/2009** à **06:22**

Bonjour à tous, rnNous sommes mon épouse et moi actuellement propriétaires d'un appartement de 3 pièces dans les yvelines et nous avons 2 enfants. Nous sentant à l'étroit (notre fille de 18 mois dort dans notre chambre) nous avons décidé d'acheter un pavillon pour que nos enfants aient chacun leurs chambres. Nous signons en principe le 28 Novembre. rnMais nous avons un gros souci qui est que notre appartement est actuellement invendable et inlouable car celui-ci est détérioré suite à des travaux de construction d'un bâtiment voisin. Nous sommes toujours en procès avec le constructeur voisin et la procédure n'est pas prête d'être terminée. Nous avons des fissures, dégradations des plafonds, carrelage craquelés etc... Donc impossible à vendre ou à louer. rnNos questions sont de savoir si nous devons déclarer cet appartement en résidence secondaire ou notre future pavillon ??? De combien vont augmenter les impôts locaux et la taxe foncière de cet appartement si nous le faisons passer en résidence secondaire ??? rnNous sommes vraiment perdus.. rnMerci pour vos réponses et votre aide..